

Gazette
officielle
DU Québec

Partie

2

N^o 11

16 mars 2016

Lois et règlements

148^e année

Sommaire

Table des matières
Lois 2015
Décisions
Décrets administratifs
Arrêtés ministériels
Erratum
Index

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 2016

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous pays.
Toute reproduction par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction,
est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

AVIS AUX USAGERS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes en vertu de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec (chapitre C-8.1.1) et du Règlement sur la *Gazette officielle du Québec* (chapitre C-8.1.1, r. 1). La Partie 1, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins tous les samedis. Lorsque le samedi est un jour férié, l'Éditeur officiel du Québec est autorisé à la publier la veille ou le lundi suivant. La Partie 2 « Lois et règlements » et sa version anglaise Part 2 « Laws and Regulations » sont publiées au moins tous les mercredis. Lorsque le mercredi est un jour férié, l'Éditeur officiel du Québec est autorisé à la publier la veille ou le lendemain.

Partie 2 — LOIS ET RÈGLEMENTS

Internet

La version intégrale de la *Gazette officielle du Québec* Partie 2 est disponible le mercredi à 0 h 01 dans Internet, à l'adresse suivante :

www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

La *Gazette officielle du Québec* publiée sur le site internet est accessible gratuitement à tous.

Contenu

La Partie 2 contient :

- 1° les lois sanctionnées avant leur publication dans le recueil annuel des lois;
- 2° les proclamations des lois;
- 3° les règlements adoptés par le gouvernement, un ministre ou un groupe de ministres ainsi que les règlements des organismes gouvernementaux et des organismes parapublics visés par la Charte de la langue française (chapitre C-11) qui, pour entrer en vigueur, sont soumis à l'approbation du gouvernement, d'un ministre ou d'un groupe de ministres;
- 4° les décrets du gouvernement, les décisions du Conseil du trésor et les arrêtés ministériels dont la publication à la *Gazette officielle du Québec* est requise par la loi ou par le gouvernement;
- 5° les règlements et les règles adoptés par un organisme gouvernemental qui, pour entrer en vigueur, ne sont pas soumis à l'approbation du gouvernement, d'un ministre ou d'un groupe de ministres, mais dont la publication à la *Gazette officielle du Québec* est requise par la loi ou par le gouvernement;
- 6° les règles de pratique adoptées par les tribunaux judiciaires et quasi judiciaires;
- 7° les projets des textes mentionnés au paragraphe 3° dont la publication à la *Gazette officielle du Québec* est requise par la loi avant leur adoption ou leur approbation par le gouvernement.

Édition anglaise

À l'exception des décrets du gouvernement mentionnés au paragraphe 4°, lesquels sont publiés exclusivement en version française, l'édition anglaise de la *Gazette officielle du Québec* contient le texte anglais intégral des documents mentionnés plus haut.

Tarif *

1. Abonnement annuel :

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| | Version papier |
| Partie 1 « Avis juridiques » : | 494 \$ |
| Partie 2 « Lois et règlements » : | 676 \$ |
| Part 2 « Laws and Regulations » : | 676 \$ |
2. Acquisition d'un exemplaire imprimé de la *Gazette officielle du Québec* : 10,57 \$.
3. Publication d'un avis dans la Partie 1 : 1,70 \$ la ligne agate.
4. Publication d'un avis dans la Partie 2 : 1,12 \$ la ligne agate. Un tarif minimum de 247 \$ est toutefois appliqué pour toute publication inférieure à 220 lignes agate.

* Les taxes ne sont pas comprises.

Conditions générales

Les manuscrits doivent être reçus à la Division de la *Gazette officielle du Québec* **au plus tard à 11 h le lundi** précédant la semaine de publication. Les demandes reçues après ce délai sont publiées dans l'édition subséquente. Toute demande doit être accompagnée d'un manuscrit signé. De plus, chaque avis à paraître doit être accompagné de sa version électronique. Cette version doit être acheminée par courrier électronique à l'adresse suivante : gazette.officielle@csqgouv.qc.ca

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec :

Gazette officielle du Québec
1000, route de l'Église, bureau 500
Québec (Québec) G1V 3V9
Téléphone : 418 644-7794
Télécopieur : 418 644-7813
Internet : gazette.officielle@csqgouv.qc.ca

Abonnements

Pour s'abonner à la version papier de la *Gazette officielle du Québec* veuillez communiquer avec le service à la clientèle.

Les Publications du Québec
Service à la clientèle – abonnements
1000, route de l'Église, bureau 500
Québec (Québec) G1V 3V9
Téléphone : 418 643-5150
Sans frais : 1 800 463-2100
Télécopieur : 418 643-6177
Sans frais : 1 800 561-3479

Toute réclamation doit nous être signalée dans les 20 jours suivant la date d'expédition.

Table des matières

Page

Lois 2015

| | | |
|----|---|------|
| 68 | Loi donnant suite aux conclusions du Rapport du groupe spécial d'appel constitué en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur concernant l'article 4.1 de la Loi sur les produits alimentaires. | 1575 |
|----|---|------|

Décisions

| | | |
|-------|--|------|
| 10826 | Producteurs d'œufs de consommation — Contribution pour l'application et l'administration du plan conjoint (Mod.) | 1579 |
|-------|--|------|

Décrets administratifs

| | | |
|----------|--|------|
| 106-2016 | Ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française. | 1581 |
| 107-2016 | Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur | 1581 |
| 108-2016 | Ministre responsable de l'Enseignement supérieur | 1581 |
| 109-2016 | Ministre délégué aux Finances | 1582 |
| 110-2016 | Comité des priorités et des projets stratégiques | 1582 |
| 111-2016 | Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel. | 1583 |
| 112-2016 | Comité ministériel de l'économie, de la création d'emplois et du développement durable. | 1584 |
| 113-2016 | Comité de législation. | 1585 |
| 114-2016 | Comité ministériel de l'implantation de la stratégie maritime. | 1587 |
| 115-2016 | Abrogation de certains décrets | 1588 |
| 116-2016 | Ministre de la Santé et des Services sociaux | 1588 |
| 117-2016 | Adjoints parlementaires | 1589 |
| 118-2016 | Exercice des fonctions de certains ministres | 1590 |
| 119-2016 | Versement d'une aide financière maximale de 1 750 000 \$ à l'Office Québec-Monde pour la jeunesse pour l'exercice financier 2015-2016 | 1590 |
| 120-2016 | Nomination de madame Marie-Josée Lizotte comme sous-ministre adjointe au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques | 1591 |
| 121-2016 | Nomination de madame Marie-Josée Blais comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. | 1591 |
| 122-2016 | Délégué général du Québec à Mexico, au Mexique. | 1591 |
| 123-2016 | Composition et mandat de la délégation québécoise à la Réunion du Conseil de la fédération du 2 mars 2016 ainsi qu'à la Réunion des premiers ministres du 3 mars 2016 | 1591 |
| 125-2016 | Composition et mandat de la délégation québécoise à la deuxième Table ronde nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées qui se tiendra les 25 et 26 février 2016 | 1592 |
| 128-2016 | Création d'un compte à fin déterminée intitulé «Compte pour le financement d'activités réalisées dans le cadre du Plan Nord» | 1593 |
| 130-2016 | Délivrance d'un certificat d'autorisation au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le projet de réparation des piles du pont Le Gardeur entre Repentigny et Montréal | 1593 |
| 131-2016 | Nomination de madame Suzanne Méthot comme membre et présidente du Comité d'examen. | 1595 |

| | | |
|----------|---|------|
| 132-2016 | Aide financière non remboursable d'un montant maximal de 2 320 000\$ pour les exercices financiers 2015-2016 à 2017-2018 à Grappe industrielle de l'aluminium du Québec pour la réalisation de ses mandats dans le cadre de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025 | 1595 |
| 133-2016 | Prolongation du mandat de deux assesseurs au Tribunal des droits de la personne | 1596 |
| 138-2016 | Maintien des services essentiels en cas de grève dans certains services publics | 1597 |
| 147-2016 | Insaisissabilité d'œuvres d'art et autres biens culturels ou historiques provenant de l'extérieur du Québec | 1604 |

Arrêtés ministériels

| | |
|---|------|
| Mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents relativement aux inondations survenues du 5 au 31 janvier 2016, dans la Ville de Gracefield | 1607 |
|---|------|

Erratum

| | |
|--|------|
| Contributions d'assurance (Mod.) | 1609 |
|--|------|